

***Procès-verbal du Conseil Municipal***  
***Séance n° 1 du lundi 19 février 2024 – 18 heures – salle de la mairie***

**Présents :** *MARRET Serge, SABATIER Sébastien, GRIX Suzanna, CELERIER Patrick, HAGER Maryvonne, BELFIORE Mauricette, GUILHEM Louis, MONIÉ Florian, BORREL Marie-Andrée formant la majorité des membres en exercice.*

**Absent(s) excusé(s) ayant donné procuration :** *RIBES Bénédicte à GUILHEM Louis.*

**Absent(s) excusé(s):** *Néant.*

**Absent(s) :** *Néant.*

*M. le maire ouvre la séance à 18h.*

*Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la nomination de HAGER Maryvonne à la fonction de secrétaire de séance.*

**Ordre du jour :**

**1- Approbation du PV du conseil du 13 novembre 2023 – Présentation Serge Marret.**

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le Procès-Verbal du Conseil municipal du 13 novembre 2023.

**Délibérations :**

**1- Approbation du rapport sur les charges transférées de la CCRLCM - Présentation Patrick Célerier.**

Sur l'année 2023, les charges transférées de la Communauté de commune sur taxe foncière et taxe de séjour se présentent pour Tourouzelle qui compte deux habitants de plus, de la façon suivante : Versé 37 193 € ; attribution de compensation de charges 49 769 € soit un solde négatif de 12 575 € payé à la CCRLCM pour 2023. Ce rapport est approuvé à l'unanimité.

**2- Participation aux frais de scolarité de la Calandreta de Bize Minervois – Présentation Patrick Célerier.**

La loi n°2021-641 du 16 mai 2021 relative à la protection patrimoniale des langues régionales et à leur promotion fait obligation pour les communes de résidence des enfants souhaitant suivre un enseignement de ce type à participer aux frais de scolarité dans un établissement privé du premier degré sous contrat. De ce fait, un enfant de la commune étant inscrit à la Calandreta de Bize Minervois, le Conseil municipal décide unanimement d'allouer la somme de 1000 € à cet établissement.

**3- Choix du bureau d'étude pour le marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la place de la République et du cœur de village - Présentation Serge Marret et Patrick Célerier.**

Les trois bureaux d'études pour l'aménagement de la place de la République et du Cœur de village ont été auditionnés et les projets étudiés par sept membres du Conseil municipal réunis en Commission. C'est le cabinet Gaxieu Dessen de ville qui a été retenu devant le cabinet Fayel de Marseille et le cabinet L'Atelier ATP. Le projet vise à démolir la Poste et la remise, refaire les réseaux eaux et électricité, les revêtements de sols, l'aménagement et la végétalisation des nouveaux espaces.

Un courrier ainsi qu'un versement de dédommagement de 3000 € HT sera fait aux candidats non retenus. L'engagement avec Dessen de ville sera officialisé par signature d'un contrat et l'esquisse de notre projet sera présenté aux tourouzellois dans les mois à venir.

Le choix de la Commission d'appel d'offres est approuvé à l'unanimité par le Conseil municipal.

**4- Inscription du chemin des Paysans-bâisseurs au plan départemental de randonnée et demande de financement - Présentation Sébastien Sabatier.**

L'association « les amis du Patrimoine de Tourouzelle » porte un projet de requalification du sentier pédestre « la pinède de la Bade et de la pierre sèche ».

Un nouveau tracé est réalisé nécessitant l'effacement de certains tronçons de l'ancien sentier et l'obtention d'autorisations de passages sur les parcelles concernées. Ce nouveau tracé balisé portera le nom de « chemin des Paysans-Bâisseurs » et fera l'objet d'une demande d'inscription sur le plan

départemental de randonnées et d'une convention entre Tourouzelle et l'Office intercommunal de tourisme Corbières Minervois, ce dernier devant prendre à sa charge son entretien.

Une demande de subvention sera portée par la commune auprès du département et de l'Office du tourisme, représentant 60% des dépenses engagées pour les travaux, sécurisation et balisage, les 40% restants seront payés sur les fonds propres de l'Association, réponse attendue fin avril.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité.

#### **5- Convention avec la CCRLCM relative à l'instruction des dossiers d'urbanisme - Présentation Sébastien Sabatier.**

La reconduction pour une durée de deux ans de la Convention avec la CCRLCM sans augmentation de tarif relative à l'instruction des dossiers d'urbanisme est approuvée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

#### **6- Aménagement du temps scolaire aux écoles – Présentation Suzanna Grix.**

Le renouvellement de la demande de dérogation aux rythmes scolaires à quatre jours ainsi que l'adaptation aux horaires de transport se présente comme suit :

École de Tourouzelle : lundi – mardi – jeudi – vendredi : 8h40-11h40 et 13h40-16h40 ;

École d'Escalles : lundi – mardi – jeudi – vendredi : 8h55-11h55 et 13h55-16h55 ;

École de Castelnaud d'Aude : lundi – mardi – jeudi – vendredi : 9h05-12h05 et 14h05-17h05 ;

Ce nouvel aménagement du temps scolaire sur les trois écoles est approuvé à l'unanimité par le Conseil municipal qui autorise par ailleurs Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

#### **7- Charte de l'arbre et du paysage du Département de l'Aude – Présentation Maryvonne Hager.**

La Charte de l'arbre et du paysage a été rédigée et adoptée par le Conseil départemental de l'Aude en octobre 2023. Elle est basée sur la déclaration des droits des arbres en France. Elle s'adresse aux décideurs locaux et aux professionnels du secteur pour sensibiliser au respect des arbres qui sont des êtres vivants et sensibles, et à leur protection. L'arbre est notre meilleur allié pour répondre aux enjeux du changement climatique et de la transition écologique. Il est un symbole de qualité paysagère, esthétique, économique et historique, c'est un refuge de la biodiversité (abeilles, oiseaux, écureuils, papillons, insecte et une protection contre les aléas naturels (vent, soleil, lessivage des sols, filtre et redistribution de l'eau de pluie...), il capte le CO<sub>2</sub>, restitue d'oxygène, diminue les bruits.

La charte définit un cadre pour harmoniser les pratiques d'entretien et de plantation sur tout le territoire communal c'est une « boîte à outil » constituée de fiches pratiques pour s'engager collectivement vers des savoir-faire et des aménagements respectueux de notre environnement.

Au niveau de la commune il faut connaître le patrimoine arboré, suivre son développement et sa vigueur, mentionner les diagnostics phytosanitaire et mécanique pour leur sécurité et celle des usagers, élaborer un plan de gestion comme document de référence pour l'entretien des arbres (taille si besoin à faire correctement mais avec parcimonie).

En signant cette charte la commune s'engagerait dans une stratégie de protection et de développement de son patrimoine communal arboré, en échange de quoi, elle bénéficierait des végétaux et des conseils des deux pépinières départementales (Lézignan et Nébias).

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la signature de cette charte.

#### **8- Délibération paiement des factures d'investissement avant le vote du BP 2024 - Présentation Patrick Célerier.**

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le paiement de factures d'investissements avant le vote du budget prévisionnel 2024 à hauteur de 25% du montant inscrit en 2023.

#### **Questions et informations diverses :**

##### **1-Installation d'un sens unique au lotissement sous les Hières - Présentation Sébastien Sabatier.**

Une pétition reçue en mairie et signée de la quasi-totalité des habitants du lotissement sous les Hières exprime leur souhait que la rue Julien Pous soit en sens unique sur la droite pour une meilleure fluidité de la circulation. Pour se faire des flèches et des panneaux seront positionnés pour indiquer le sens de circulation. Le Conseil municipal approuve à l'unanimité.

## **2- Situation du TAPAS'OIF – Présentation Patrick Célerier et Serge Marret.**

Le TAPAS'OIF n'a pas rouvert depuis fin janvier. La fermeture définitive devrait intervenir au 31 mars 2024. La gérante, Mme Axelle Beaucamp, espère vendre sur la base de 30 000 €. Par suite d'un entretien avec Me Louis, il s'avère que les loyers de janvier et février n'ont pas été réglés. Il est possible qu'il en soit de même pour l'assurance pour de l'épicerie. La gérante envisage de baisser le prix à 20 000 voire même 15 000 € sinon une liquidation judiciaire n'est pas à exclure. La Mairie pourrait réfléchir à une solution amiable dès lors que les comptes qui doivent lui être transmis l'auront été, peut être un rachat du matériel à moindre coût qui ferait baisser le montant des impayés ?

## **3- Eau – Rapport de l'hydrogéologue M. Santamaria - Présentation Serge Marret.**

Le rapport de l'hydrogéologue M. Santamaria nous est parvenu et renvoyé rapidement à l'ARS. Ce rapport fait apparaître un doute quant à l'utilisation du forage des Jeïches. En effet, il est à craindre que les rejets de la nanofiltration ne puissent pas être dirigés vers la STEP car ils pourraient mettre à mal les roseaux de la station d'épuration allant jusqu'à les faire disparaître.

Une autre solution pourrait être envisagée, à savoir la création d'un bassin de rétention d'au moins 3500 m<sup>2</sup>, terrain que nous la commune ne possède pas.

La livraison d'eau par le camion/citerne départemental reste aléatoire même si une deuxième citerne vient grossir la flotte, du fait que de nouvelles communes connaissent les mêmes difficultés que nous. Cet hiver notre puits est remonté à 4.92 m, sa lame d'eau atteint 80 cm, ce qui reste inquiétant pour les mois à venir.

La commune s'est déjà engagée à adhérer à Réseau11. Il est possible que Tourouzelle et Homps rejoignent les communes de la plaine des Plots qui devraient être alimentées via Puichéric, Marseillette et Rustiques par le barrage de Laprade.

## **4- SCoT et PLU : dernières actualités - Présentation Serge Marret.**

Deux réunions ont eu lieu les 9 et 12 février, la première sur le secteur des Corbières et la deuxième sur la plaine, les communes de Lézignan et autour. Sur les 105 Ha réservés pour les 54 communes de la CCRLCM il y a 30 Ha pour l'économie, et 75 Ha pour l'habitat répartis entre les différentes communes dont 8.5 Ha pour les Hautes Corbières. Certaines communes ont fait état de leur colère du fait du peu d'Ha qui leur était alloué. Dans un courrier M. Le Maire de Tourouzelle demande que la définition des « dents creuses » soit donnée clairement et qu'un compte-rendu de chaque réunion soit adressé à toutes les communes.

## **5- Travaux en cours : bibliothèque, aire de jeux... - Sébastien Sabatier et Marie-Andrée Borrel.**

Dans un souci de rationalisation de la collecte des ordures ménagères, les bacs des rues Molière et Festiano, devront être déplacés comme l'ont été ceux situés au centre du village.

A la demande de M. Nieddu, une place pour handicapés sera réservée devant le domicile de Mme Perveux aux confins e la place du Château et de la rue de l'église.

Demander un devis pour l'installation d'une climatisation réversible à la salle Jean Moulin ;

Prévoir l'installation d'un vestiaire et un WC au marché couvert pour les employés communaux.

L'aire de jeux est pratiquement terminée. Elle devrait être opérationnelles aux vacances de printemps.

## **6- Transfert de l'agence postale à la mairie - Présentation Patrick Célerier et Sébastien Sabatier.**

Pendant les travaux de démolition de la Poste et le chantier d'aménagement du secteur, l'accès à la maison Dusseau, où il était projeté d'installer l'agence postale sera extrêmement délicat. C'est pourquoi le conseil municipal propose que la salle du Conseil accueille l'Agence postale sous réserve de renouvellement de la convention avec la Poste. Elle pourrait y rester ultérieurement.

## **7- Agenda des manifestations en 2024 – Présentation Patrick Célerier.**

L'assemblée générale du CAM du 13 février dernier a arrêté l'agenda des manifestations à Tourouzelle pour l'année 2024 comme suit :

|              |  |
|--------------|--|
| 16 février   | Théâtre « Cigalet » à la salle Jean Moulin                       |
| 12 mars      | Concert « Vent et cuivre » Communauté de communes                |
| 17 mars      | Nettoyage des abords du village                                  |
| 24 mars      | Carnaval des Petits (déambulation dans le village)               |
| 1er avril    | Omelette Pascale à la Pinède                                     |
| 14 avril     | Vide dressing à la salle Jean Moulin                             |
| 25 mai       | Spectacle « les Délires d'Anne la belge » salle Jean Moulin      |
| 15 juin      | Théâtre « Les Fabliaux » à la salle Jean Moulin (MJC Lézignan)   |
| 22 juin      | Fête de la musique place de la République (groupe Caldéra)       |
| 13 juillet   | Repas et bal populaire place de la République                    |
| 4 août       | Vide grenier place de la République                              |
| 15 septembre | Nettoyage des abords du village                                  |
| 5 octobre    | Vendanges à l'ancienne dans les vignes et place de la République |
| 5 octobre    | Fête de la châtaigne place de la République                      |
| 31 octobre   | Halloween (concours de déguisement petits et grands)             |
| 17 novembre  | Loto à la salle Jean Moulin                                      |
| 8 décembre   | Marché de Noël place de la République                            |

Une réunion d'échanges a eu lieu entre les représentants des Ausines, des amis du patrimoine et des Chasseurs pour faire part de l'agenda du CAM. Le week-end du 15 août est réservé au traditionnel repas d'été des Ausines.

#### **8- Bulletin municipal de mai et réunion publique - Présentation Suzanna Grix.**

Il y aura trois bulletins municipaux en 2024, printemps, approche de l'été et automne. Au moins deux réunions publiques seront organisées :

- L'une en avril/mai pour la présentation du PLU ;
- L'autre en juin pour l'aménagement du cœur de village avec affiches consultables en mairie.

La communication via le site internet et Panneau Pocket se poursuivra pendant l'année.

#### **Questions diverses**

##### **Revalorisation du métier de secrétaire de mairie en secrétaire générale de mairie**

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, l'article L. 2122-19-1 du Code Général des collectivités territoriales remplace pour les communes de moins de 2000 habitants l'appellation « Secrétaire de mairie » par l'appellation « Secrétaire générale de mairie » confortant ainsi le statut et la fonction. Ainsi Stéphanie Sampietro « Secrétaire de mairie » à Tourouzelle est maintenant « Secrétaire générale de mairie » à Tourouzelle.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 15.

Le Maire

Serge Marret